



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la protection des populations
Service prévention des risques techniques
Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 24 juillet 2020

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RECTIFICATIF
A L'ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LE TRANSFERT
DES ARRÊTÉS DU 23 NOVEMBRE 2017 ET DU 02 MARS 2018
PRESCRITS A LA SOCIÉTÉ KSB SERVICE EITB-SITELEC
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ KSB SAS POUR SON ANCIEN SITE**

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le code de l'environnement notamment le titre I^{er} du livre V relatif aux installations classées ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** le décret du 9 mai 2018, publié au journal officiel du 10 mai 2018, portant nomination du préfet de Vaucluse - M. Bertrand GAUME ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 juin 2020 autorisant le transfert des arrêtés du 23 novembre 2017 et du 02 mars 2018 prescrits à la société KSB SERVICE EITB-SITELEC au profit de la société KSB SAS pour son ancien site sis *1483, avenue de l'Amandier – 84140 Montfavet* ;
- VU** l'erreur matérielle introduite, quant à l'adresse de l'ancien site exploité par la société KSB SERVICE EITB-SITELEC, dans l'arrêté du 24 juin 2020 autorisant le transfert des arrêtés du 23 novembre 2017 et du 02 mars 2018 prescrits à la société KSB SERVICE EITB-SITELEC au profit de la société KSB SAS pour son ancien site sis *1483, avenue de l'Amandier – 84140 Montfavet* ;

CONSIDERANT que l'erreur matérielle, quant à l'adresse de l'ancien site de la société KSB SERVICE EITB-SITELEC, doit être rectifiée (l'adresse correcte étant 157, ROUTE DE MONTFAVET – 84000 AVIGNON) ;

Sur la proposition de M. le directeur départemental de la protection des populations de Vaucluse.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Toute mention relative à l'adresse de l'ancien site de la société KSB SERVICE EITB-SITELEC *1483, avenue de l'Amandier – 84140 Montfavet*, dans l'arrêté préfectoral du 24 juin 2020 autorisant le transfert des arrêtés du 23 novembre 2017 et du 02 mars 2018 prescrits à la société KSB SERVICE EITB-SITELEC au profit de la société KSB SAS pour son ancien site, est rectifiée comme suit :

« ancien site sis 157, ROUTE DE MONTFAVET – 84000 AVIGNON »

ARTICLE 2 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 NÎMES CEDEX 09, dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet : « www.telerecours.fr ».

Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois susmentionné. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais sus-mentionnés.

ARTICLE 4 : mesures de publicité

Le présent arrêté est publié sur le site internet des services de l'État en Vaucluse pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, la maire d'Avignon, le directeur départemental de la protection des populations, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, le directeur départemental de la sécurité publique de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera notifiée aux exploitants.

Le Préfet Signé : Bertrand GAUME